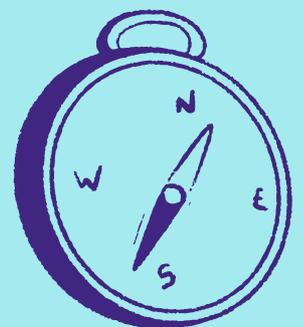


BILAN DE COMPETENCES

Création d'entreprise
"de l'intention à l'action"



EXPLOREZ
VOTRE TERRITOIRE
PROFESSIONNEL



Bilan de compétences

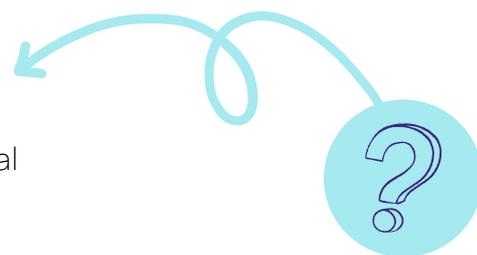
Création d'entreprise - De l'intention à l'action

Un parcours professionnel se cartographie : situation actuelle, point de départ, destination, voie rêvée... Selon nous, une carrière est davantage une zone d'exploration qu'une ligne allant dans une seule direction.

Chez Pépité, devenez explorateur de votre carrière !

Les enjeux

- Identifier les ressources pour entreprendre
- Déterminer les étapes pour passer à l'action
- Mettre en œuvre votre projet professionnel entrepreneurial
- Faciliter la naissance de votre entreprise



Les objectifs

- Apprendre à mieux vous connaître pour piloter efficacement votre future entreprise
- Identifier vos compétences transférables dans votre projet de création d'entreprise
- Cerner et comprendre vos freins pour gagner en efficacité
- S'appuyer sur notre méthodologie pour accompagner votre réflexion professionnelle et passer sereinement à l'action
- Structurer vos actions de manière réaliste et coordonnée
- Atténuer l'isolement de l'entrepreneur grâce à un espace privilégié pour s'exprimer

Pré-requis

Avoir un projet ou une idée de création d'entreprise. Cet accompagnement a pour vocation de préciser, d'affiner et de valider votre projet tout en identifiant les étapes clés et les ressources pour concrétiser la création de votre entreprise.

Le bilan de compétences est réalisé par des experts de l'orientation professionnelle.

Vous pouvez retrouver le profil de nos experts sur notre site www.pepите-sc.com.

Cadre réglementaire du bilan de compétences :

Le bilan de compétences est une démarche règlementée par le Code du Travail dont notamment les articles R.6322-35, R.6322-36, R.6322-37 et R.6322-38. L'encadrement légal vise avant tout à protéger le bénéficiaire. Comme le précise l'article L.6313-10 du Code du Travail, le bilan de compétences a pour objet de « permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation ».

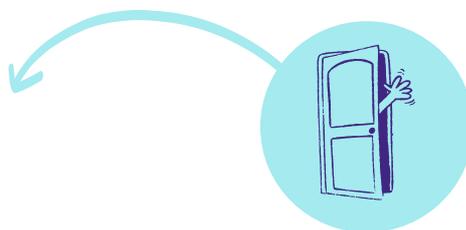
Modalités

Le bilan de compétences peut se réaliser en présentiel, à distance ou en mixant les deux approches. Si l'accompagnement se déroule en présentiel, le lieu de réalisation sera déterminé en fonction de vos préférences et/ou de votre lieu d'habitation.

Les séances du bilan de compétences sont planifiées en amont, en fonction de vos disponibilités. Nous élaborons un planning prévisionnel de 8 séances de 3 heures avec généralement 1 séance par semaine. Ce planning peut être ajusté en fonction de vos besoins et de vos contraintes personnelles ou professionnelles. Si la situation le nécessite, le planning peut être modifié au cours du bilan de compétences.

Accessibilité

Nous disposons de différents sites pouvant accueillir des personnes à mobilité réduite. Pour toute autre situation de handicap, merci de bien vouloir nous contacter afin que nous étudions ensemble comment vous accueillir de façon optimale ou vous proposer une solution alternative.



Délais d'accès

Nous vous proposons un premier rendez-vous sous 7 jours après votre prise de contact (en fonction de vos disponibilités), afin d'analyser votre demande et vos attentes. Ce premier rendez-vous est gratuit et sans engagement. A l'issue de ce rendez-vous, le bilan pourra se poursuivre dès réception de l'accord de prise en charge ou dès signature de la convention de la prestation, selon le mode de financement choisi.

Financement

Le bilan de compétences peut-être financé partiellement ou intégralement par votre **CPF** (Compte Personnel de Formation). Il existe également d'autres solutions de financement. Nous sommes à votre disposition pour vous guider dans votre choix en fonction de votre situation (saliariat, profession libérale, demandeur d'emploi, agent de la fonction publique...).

Notre organisme est certifié QUALIOP1 au titre de la catégorie : bilan de compétences.

01 PHASE PRÉLIMINAIRE

Phase définie dans l'Article L. 6313-1 du code du travail.

Lors de ce premier échange, le futur explorateur expose sa demande et ses attentes à l'expert qui l'accompagnera tout au long de son bilan.

Les objectifs - phase 1

- Identifier les attentes du créateur d'entreprise
- Cerner les objectifs à atteindre
- Présenter la démarche du bilan de compétences
- Co-construire les modalités de déroulement du bilan de compétences (séances, lieux, dates, organisation...)



Durée : 45 minutes à 1 heure.

02 PHASE D'INVESTIGATION

Phase définie dans l'Article L. 6313-4 du code du travail.

Les objectifs - phase 2

- Valider votre projet de création d'entreprise et acter les différentes étapes
- Ajuster votre projet à votre profil d'entrepreneur pour une meilleure adéquation
- Identifier vos points forts et vos axes d'améliorations
- Amorcer les différentes étapes de la création d'entreprise
- Définir un plan d'actions et le mettre en œuvre





Les étapes - phase 2

DIMENSION PERSONNELLE : PROFIL DE L'ENTREPRENEUR

- Formalisation de la genèse du projet
- Identification de votre profil d'entrepreneur (ressources, freins, leviers...)
- Diagnostic de votre comportement en situation professionnelle
- Analyse de vos leviers en situation d'inconfort
- Réalisation du « Blason de votre entreprise »
- Identification de vos motivations et intérêts à entreprendre
- Prise de recul sur votre situation pour sécuriser votre engagement

Modalités : entretiens individuels, questionnaires sur la personnalité, documents de réflexion et de formalisation.

Durée : Environ 7 heures

DIMENSION PROFESSIONNELLE DU PROJET D'ENTREPRISE

- Définition de votre stratégie d'entreprise : vision, mission, valeurs
- Elaboration de votre modèle économique
- Analyse de l'environnement et de votre marché
- Définition de votre cible
- Positionnement de marque et mix marketing
- Définition de votre stratégie commerciale
- Formalisation d'un « persona » par cible client
- Elaboration de votre stratégie de communication

Modalités : Entretiens individuels, utilisation d'outils pédagogiques spécifiques au marketing emploi.

Durée : Environ 13 heures

DIMENSION ORGANISATIONNELLE ET MISE EN OEUVRE DU PROJET

- Organisation du temps personnel/professionnel
- Préparation mentale
- Répartition des actions et planification des étapes communication

Modalités : Entretiens individuels, utilisation d'outils pédagogiques de visualisation des objectifs et de gestion du temps.

Durée : Environ 2 heures

03 PHASE DE CONCLUSION

Phase définie dans l'Article L. 6313-1 du code du travail.

Les objectifs - phase 3

- Capitaliser sur les éléments recueillis lors de la phase d'investigation pour continuer la mise en œuvre.
- Identifier les clés de la réussite pour concrétiser le projet.
- Anticiper les étapes du projet de création d'entreprise, les formaliser et les hiérarchiser dans le temps.
- Prévoir les principales modalités et étapes du projet professionnel, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi à 6 mois avec son expert en bilan de compétences.

La phase de conclusion se termine par la présentation d'un **document de synthèse** qui reprend les résultats du bilan. Ces résultats sont la **seule propriété de l'explorateur**. Ils ne peuvent donc être communiqués à un tiers qu'avec son accord.

Modalités : entretien individuel, travail d'appropriation et de formalisation.

Durée : Environ 2 heures.

Quoi de mieux qu'un virage
pour se remettre dans la
bonne direction ?

Le suivi

Un questionnaire vous sera envoyé par mail 6 mois après la fin de votre bilan. Ce questionnaire a pour but de faire un point sur la mise en œuvre du projet professionnel identifié lors du bilan. En parallèle de ce questionnaire, il vous est proposé de fixer un entretien individuel de suivi avec la personne en charge de votre accompagnement, en face à face ou à distance.



Méthodologie

La méthodologie du bilan de compétences a été élaborée par des professionnels de l'orientation et des psychologues du travail. Nous avons à cœur de faire évoluer nos pratiques afin de répondre au mieux aux besoins de nos explorateurs.

Nous nous inscrivons ainsi dans une **démarche d'amélioration continue** : veille sur les outils et les approches pédagogiques, remise en question régulière des méthodes de travail, échanges de pratiques, formations, etc.



Durée et tarif de l'intervention

Durée totale du bilan de compétences : 24 heures (10 RDV)

Tarif : 2 600 € net de taxe pour 24h (TVA non applicable selon l'art. 261.4.4 a du CGI).

**Une carrière est une quête.
Laissez-nous vous guider dans la vôtre !**

Organisme de formation enregistré sous le n° 72 33 08 629 33.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Notre organisme est certifié QUALIOP1 au titre de la catégorie : bilan de compétences.

